

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE LA VILLE DU BEAUSSET**

**SEANCE DU 07 Juin 2023**

**N° 2023-06-07/2B**

**L'an deux mille vingt-trois, le sept juin à 10h00, le Conseil d'Administration du CCAS de la ville du Beausset, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'Espace Azur au Beausset, sous la présidence de Monsieur Edouard FRIEDLER, Président du CCAS.**

**Nombre de membres en exercice : 17**

**Etaient présent(e)s (10) :** Edouard FRIEDLER - Claude BLOIS - Cathy CANDAU - Sandrine HORNUNG - Danielle SERRES - Ludivine CORTY - Huguette BARILLET - Sophie JORRO - Nadhir ZIADI - Monique POZZI

**Etaient représenté(e)s (03) :** Rachida AMAR représentée par Sandrine HORNUNG, Jean-Marc PEDRONA représenté par Huguette BARILLET, Jean-Paul JAMBON représenté par Claude BLOIS

**Etaient absent(e)s non représenté(e)s (04) :** Clivy RIDE-VALADY - Philippe MARCO - Cirnée VENTON - Maurice CALAVARO

**2 B - Compte Administratif 2022 – C.C.A.S – Rapporteur Claude BLOIS**

**Le Conseil d'Administration, Monsieur le Président s'étant retiré,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** les résultats du Compte Administratif 2022 du C.C.A.S s'établissant comme suit :

Section de fonctionnement :	Dépenses	:	162 723,86
	Recettes	:	169 101,85
Résultat de fonctionnement :	Excédent	:	6 377,99
Section d'investissement :	Dépenses	:	4 600,39
	Recettes	:	19 531,58
Résultat d'investissement :	Excédent	:	14 931,19
Résultat global cumulé :	Excédent	:	21 309,18

**Considérant** le résultat de clôture s'élevant à un excédent global cumulé de **21 309,18 €**

**Après en avoir délibéré,**

**Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, portés dans le Compte Administratif 2022 du C.C.A.S. tel qu'annexé à la convocation à la présente séance,

**Constata à nouveau** que les valeurs du Compte Administratif 2022 sont identiques avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

Envoyé en préfecture le 21/06/2023

Reçu en préfecture le 21/06/2023

Publié le 21.06.2023



ID : 083-268301009-20230607-2023\_06\_07\_2B-DE

**VOTES :**

**Adopté - > 12**

Claude BLOIS - Cathy CANDAU - Sandrine HORNUNG - Danielle SERRES - Ludivine CORTY - Huguette BARILLET - Sophie JORRO - Nadhir ZIADI - Monique POZZI - Rachida AMAR représentée par Sandrine HORNUNG - Jean-Marc PEDRONA représenté par Huguette BARILLET - Jean-Paul JAMBON représenté par Claude BLOIS

**Ne participe pas au vote - > 01**

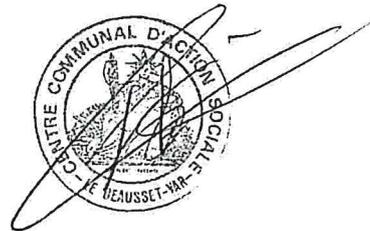
Edouard FRIEDLER

**Absents, non représentés -> 04**

Clivy RIDE-VALADY - Philippe MARCO - Cirnée VENTON - Maurice CALAVARO

Fait et délibéré au Beausset les jour, mois et an susdits.

**La Vice-Présidente,  
Claude BLOIS**



**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DU BEAUSSET**  
**NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

**I - Cadre général du Compte Administratif 2022**

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le Centre Communal d'Action Sociale du Beausset (CCAS) ; elle est disponible sur le site internet de la ville du Beausset : <https://www.ville-lebeausset.fr>

Toutefois, les informations concernant la présentation des engagements pluriannuels, la structure et gestion de la dette, le niveau d'épargne, l'épargne brute et nette, ne seront pas traités, puisqu'elles ne concernent pas notre CCAS.

**A- Le principe**

Comme chaque année, le compte administratif (CA) retrace l'ensemble des dépenses et recettes effectivement réalisées par le CCAS sur une année civile. Il doit être présenté au Conseil d'administration dans les six mois qui suivent la fin de l'exercice, donc au plus tard le 30 juin de l'année suivante.

Il est conforme au compte de gestion tenu par le comptable public dépendant de la Direction des Finances Publiques.

**B- Le Compte Administratif 2022**

Le compte administratif se résume ainsi :

<b>EXECUTION BUDGETAIRE 2022 - PRESENTATION GENERALE</b>			
<b>DEPENSES/RECETTES</b>	<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>SECTION INVESTISSEMENT</b>	<b>CUMUL</b>
<b>RECETTES</b>	169 101,85	19 531,58	<b>188 633,43</b>
<b>DEPENSES</b>	162 723,86	4 600,39	<b>167 324,25</b>
<b>RESULTAT</b>	<b>6 377,99</b>	<b>14 931,19</b>	<b>21 309,18</b>

Le résultat global de clôture se solde par un excédent global de 21 309,18 €, repris par anticipation au BP 2023. Le résultat 2021 était de 34 746 €, soit une diminution de 38.67 %. Il est précisé que ce budget est financé principalement par la subvention du budget communal. La subvention doit correspondre à une subvention d'équilibre. Ainsi le montant du versement doit couvrir réellement le besoin.

## II – La section de fonctionnement

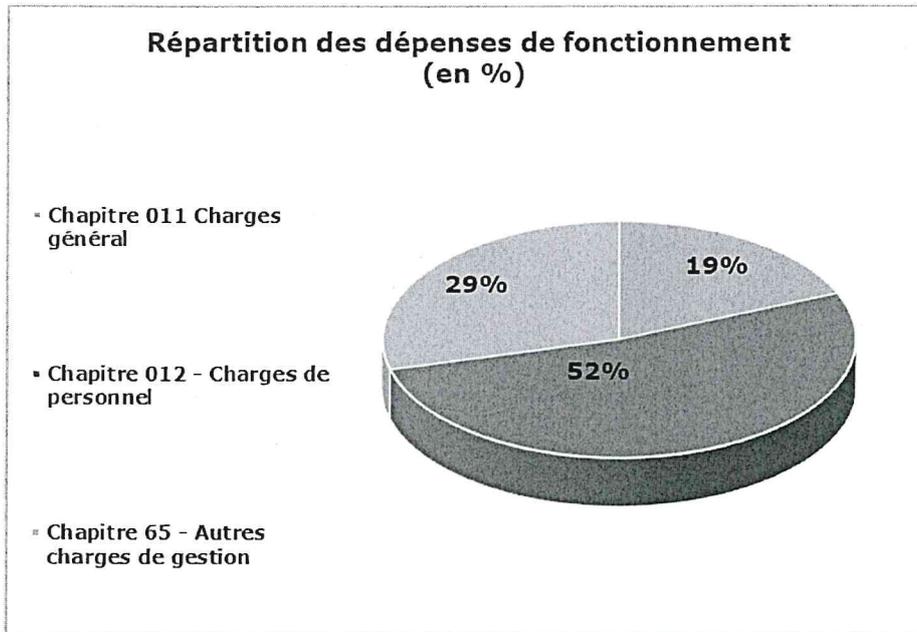
La section de fonctionnement permet d’assurer le quotidien ; elle regroupe l’ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du service et des actions menées par le CCAS.

### A- Les dépenses : 162 723,86 €

Les dépenses de la section de fonctionnement s’élèvent à 162 723,86 € et représentent un taux de réalisation budgétaire de 90,73 %. Ces dépenses globales ont évolué de 5.69 % en raison notamment de la forte inflation connue en 2022.

Elles sont réparties de la manière suivante (page 11 du CA) :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
CHAP.	LIBELLE	CA 2020	CA 2021	BP 2022	CA 2022	ECART 2022/2021 (en €)	ECART 2022/2021 (en %)	TAUX DE REALISATION (en %)
011	CHARGE A CARACTERE GENERAL	17953.96	25603.41	35000.00	29851.81	4248.40	16.59	85.29
012	CHARGES DE PERSONNEL	91375.88	81552.94	85000.00	83611.91	2058.97	2.52	98.37
013	REMBOURSEMENT CHARGES DE PERSONNEL(recette)	12563.32	11627.31		1525.73	-10101.58	-86.88	
<b>MASSE SALARIALE NETTE</b>		78812.56	69925.63		82086.18	12160.55	17.39	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	36248.14	45353.15	54400.00	46514.81	1161.66	2.56	85.51
22	DEPENSES IMPREVUES			2213.25				0.00
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>145 577.98</b>	<b>152 509.50</b>	<b>176 613.25</b>	<b>159 978.53</b>	<b>7 469.03</b>	<b>4.90</b>	90.58
042	OPERATIONS D'ORDRE	954.00	1459.00	2745.33	2745.33	1286.33	88.17	100.00
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>		<b>146 531.98</b>	<b>153 968.50</b>	<b>179 358.58</b>	<b>162 723.86</b>	<b>8 755.36</b>	<b>5.69</b>	<b>90.73</b>



### **1- Le Chapitre 011 – Charges à caractère général : 29 851,41 €**

Elles représentent près de 19 % des dépenses réelles de fonctionnement et regroupent l'ensemble des dépenses nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du service en charge du C.C.A.S. mais également depuis 2021, le fonctionnement de « Maison France Service » dont le bilan 2022 établi par le Responsable du service, fait ressortir les informations suivantes :

« La structure Frances Services propose aussi des permanences :

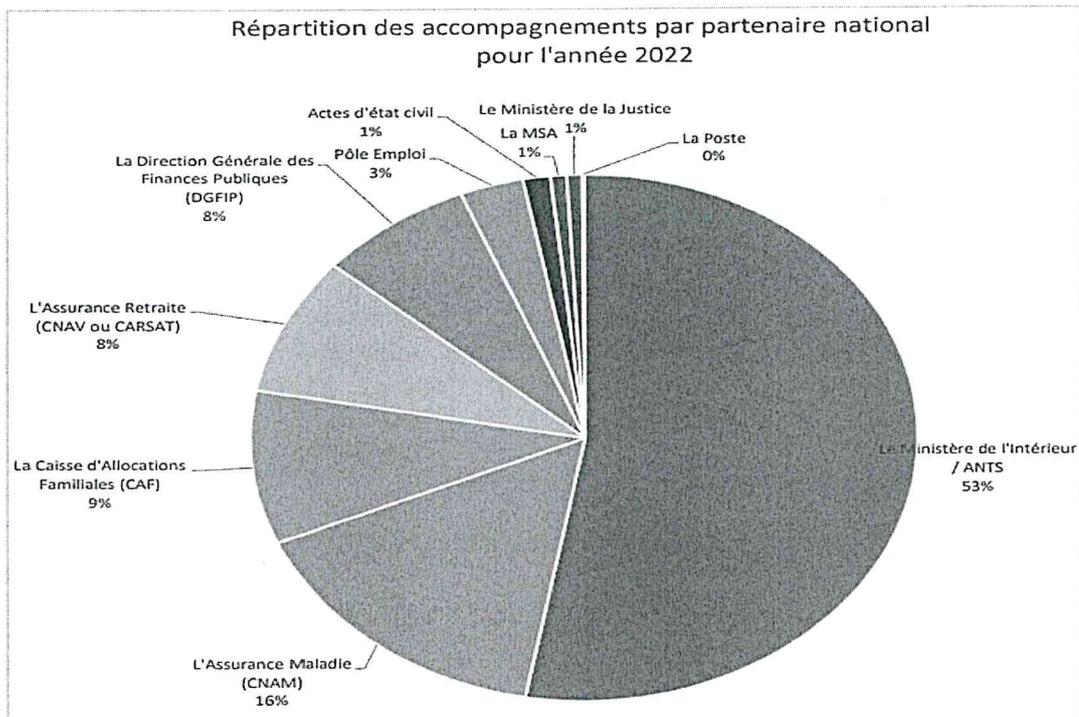
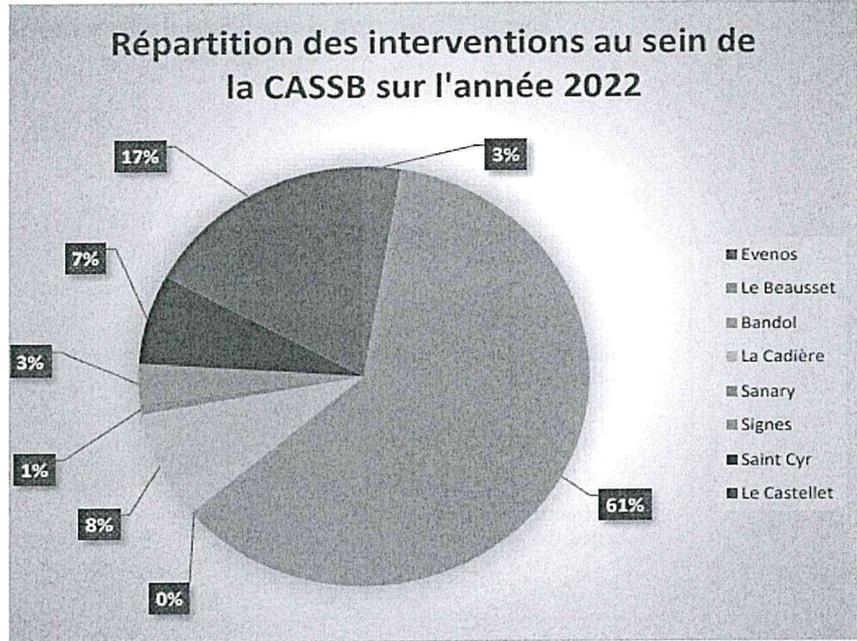
- Du Point Justice (conciliateur, avocat conseil, défenseur des droits) ;
- L'accueil fiscal de proximité ;
- Le Point Conseil Budget.

Au niveau de la fréquentation de la structure, nous constatons une augmentation constante de la fréquentation. Ce service répond à une réelle attente des administrés qui sont confrontés à la dématérialisation des services publics. Ils se retrouvent démunis face à certaines démarches administratives.

On dénombre 1167 interventions sur l'année 2022.

Le tableau ci-dessous indique la répartition par commune »

Communes	nombre d'intervention
Evenos	28
Le Beausset	630
Bandol	5
La Cadière	87
Sanary	8
Signes	32
Saint Cyr	72
Le Castellet	177
Ollioules	11
La Seyne	4
Toulon	4
Six-Fours	2
Cassis	8
Cuges	6
La Ciotat	2
Aubagne	2
Marseille	5
non renseigné	78
Autres	6
<b>Total</b>	<b>1167</b>



Ce chapitre comprend également les actions sociales telles que :

Les prestations des permanences juridiques dispensées par l'association d'aide aux victimes d'infractions du Var (AAVIV). Cet organisme a tenu au Pôle St Exupéry 12 permanences. 26 personnes ont été reçues et ont bénéficié d'un accueil et d'une prise en charge adaptée à leur situation (équivalente à l'année 2021).

Le nombre de victimes d'infractions s'est élevé à 39 personnes dont 21 femmes et 4 hommes soit une évolution de 41 % par rapport à 2021. Sont ainsi répertoriées 16 infractions pour atteintes aux personnes dont 6 violences conjugales (ce chiffre reste malheureusement constant depuis 2020), 8 infractions pour atteintes aux biens et 1 accident de circulation.

S'agissant des interventions menées directement par le C.C.A.S., les dépenses concernent les achats de produits alimentaires pour le logement d'urgence, les bouteilles d'eau dans le cadre du plan canicule (130 packs en 2022 contre 80 packs en 2021), et les achats des colis alimentaires de Noël pour nos aînés.

Sont également intégrés, les frais liés aux émissions des chèques service.

## **2- Le Chapitre 012 – Charges de personnel**

Ce chapitre regroupe les dépenses de personnel, il est en légère augmentation de 2,52 % et représente 51,31 % de dépenses réelles. Il est précisé que ce ratio se calcule par rapport à la masse salariale nette, c'est-à-dire après déduction des indemnités journalières.

Pour information, l'effectif en 2022 était de 3 agents dont deux fonctionnaires territoriaux, un agent contractuel pour la saison estivale. Cet agent a bénéficié depuis septembre d'un contrat d'apprentissage.

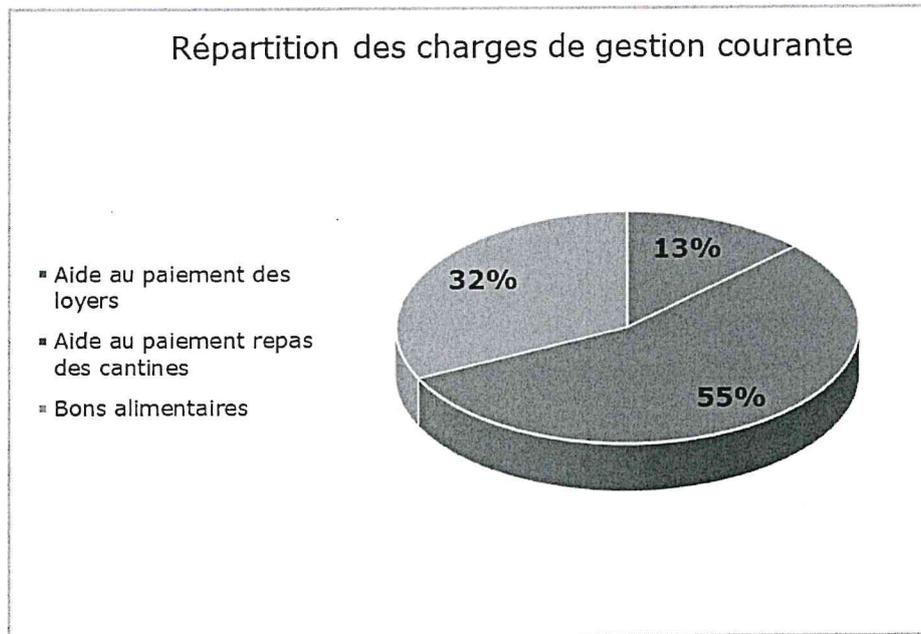
Il est précisé que le Responsable du C.C.A.S. et de Maison France Service est rémunéré par le budget communal.

## **3- Le Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante**

Ces charges regroupent les aides facultatives accordées par le C.C.A.S et les subventions versées aux associations. Elles s'élèvent à 46 514,81 €, et représentent 29,07 % des dépenses réelles de fonctionnement. Elles se déclinent comme suit :

Les aides prises en charge par le budget du CCAS s'élèvent à 14 613,20 € et se traduisent ainsi :

- Aides au paiement des loyers s'élevant à 2 386,00 € (soit 8 familles)
- Aides à la restauration scolaire en 1/2 gratuité pour un montant de 5 953,20 € représentant 3 577 repas pour 155 enfants de janvier à juillet 2022 sur deux trimestres scolaires. La Commune a décidé de fixer le prix du repas pris dans les restaurants scolaires en fonction du quotient familial des familles. Le premier tarif est de 1.20 € soit une baisse du tarif de 0.45 € par repas.
- Distribution de 70 bons alimentaires d'une valeur de 35 € et 70 bons alimentaires d'une valeur de 50 € (soit un total de 5 950 €).



Le CCAS a versé pour un montant de 31 900 € en subvention aux associations suivantes :

- Crèche Lou pitchoun pour 25 000 €
- Secours Catholique pour 2 500 €
- Croix Rouge pour 1 500 €
- France Alzheimer pour 1 000 €
- Banque Alimentaire pour 500 €
- CHAPIS CHAPOS pour 900 €
- MATERN'LAND pour 500 €

#### **4- Les Opérations d'ordre**

Elles correspondent aux amortissements de l'année et sont transférées en section d'investissement pour 2 745,33 €.

#### **5- Bilan d'activité du CCAS**

Pour compléter l'évaluation chiffrée des résultats, il est important de souligner le bilan des activités du CCAS :

Le CCAS a accueilli 2 737 personnes contre 1 562 en 2021, soit une augmentation de la fréquentation de 75.22 % dû à la sortie de la crise sanitaire et du retour à la normale du service public.

De plus, 1 695 appels téléphoniques et 471 demandes par mails ont été recensés.

Toutes ces personnes ont bénéficié d'une écoute, d'un conseil, d'une compréhension, d'une aide ou encore ont été redirigées vers d'autres services sociaux.

Dans ce contexte le CCAS a instruit :

- 195 dossiers de renouvellement de demande de logements sociaux, 127 nouvelles inscriptions, et 8 attributions (dont 6 logements attribués à des familles Beaussétanes)
- 2 dossiers de demande de R.S.A
- 155 dossiers de demande d'A.P. A (Allocation personnalisée d'Autonomie)
- 39 dossiers de demande M.D.P.H (Maison Départementale des Personnes Handicapées)
- 63 dossiers d'aide sociale (Placement en maison de retraite, en institut médico éducatif, et obligation alimentaire).

De plus, les aides facultatives accordées par le CCAS se traduisent par :

- La distribution de 140 bons alimentaires,
- 155 enfants ont bénéficié de la ½ gratuité correspondant à 5 953,20 repas.
- 12 demandes d'aides aux loyers dont 2 dossiers refusés (dossier incomplet)

Enfin, les actions sociales du CCAS ont été les suivantes :

- 130 packs d'eau livrés aux personnes vulnérables (plan canicule).
- 25 personnes ont demandé à être visitées dans le cadre du plan canicule.
- 60 sachets de chocolats de Noël offerts aux enfants défavorisés (Secours Catholique et Croix Rouge).
- 100 boîtes de chocolats offerts aux résidents de Manon des Sources.
- 906 invitations envoyées pour la remise des colis.
- 389 colis simples et 311 colis doubles ont été remis aux personnes de plus de 75ans.

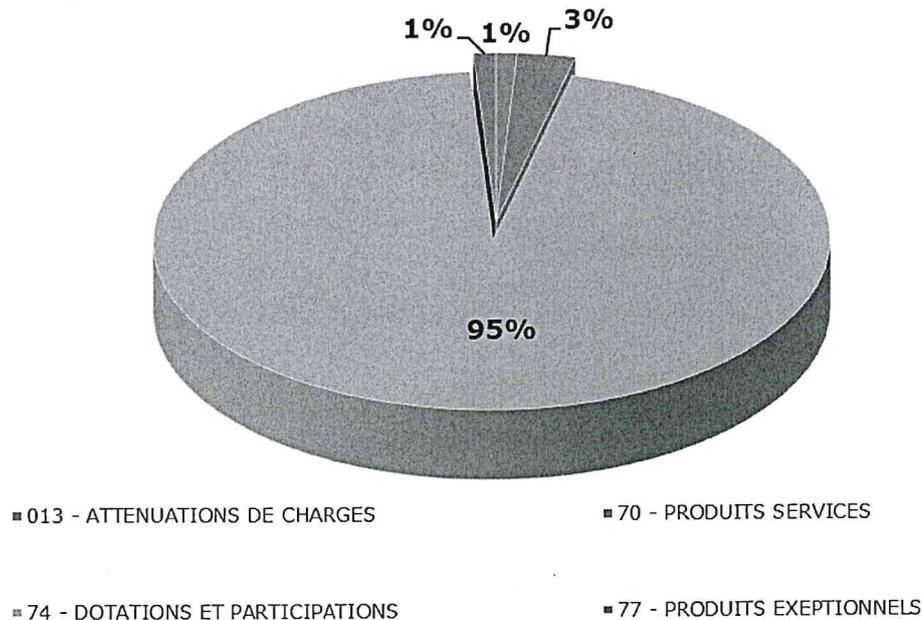
En 2022, environ 120 personnes s'approvisionnent à la banque alimentaire du Beausset.

## B- Les recettes

Les recettes s'élèvent à 169 101,85 € soit une diminution de 1,79 % et se résume comme suit (page du CA) :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT								
CHAP.	LIBELLE	CA 2020	CA 2021	BP 2022	CA 2022	ECART 2022/2021 (en €)	ECART 2022/2021 (en %)	TAUX DE REALISATION (en %)
013	ATTENUATIONS DE CHARGE	12 563.32	11 627.31		1 525.73	-10 101.58	-86.88	
70	PRODUITS SERVICE, DOMAINE ET VENTE DIVERSES	3 983.68	7 601.33	7 000.00	4 201.00	-3 400.33	-44.73	60.01
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	140 650.00	93 625.00	152 650.00	143 575.00	49 950.00	53.35	94.06
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION	0.13			0.54	0.54		
77	PRODUITS EXEPTIONNELS	4 153.62	6 076.47	1 500.00	1 591.00	-4 485.47	-73.82	106.07
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>161 350.75</b>	<b>118 930.11</b>	<b>161 150.00</b>	<b>150 893.27</b>	<b>31 963.16</b>	<b>26.88</b>	<b>93.64</b>
002	REPRISE DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	38 428.20	53 246.97	18 208.58	18 208.58	-35 038.39	-65.80	100.00
<b>TOTAL DES RECETTES FONCTIONNEMENT</b>		<b>199 778.95</b>	<b>172 177.08</b>	<b>179 358.58</b>	<b>169 101.85</b>	<b>-3 075.23</b>	<b>-1.79</b>	<b>94.28</b>

## Répartition des recettes réelles de fonctionnement



### 1- Chapitre 013 – Atténuations de charges

Il s'agit du versement des indemnités journalières d'un agent en maladie. Le montant perçu se monte à 1 525,73 € soit 1 % des recettes réelles.

### 2- Chapitre 70 – Produits des services et du domaine

Ce chapitre correspond aux produits issus des concessions funéraires et représente un tiers des concessions communales pour un montant de 4 201,00 €. En diminution comparé à 2021, ce chapitre constitue 3 % des recettes et se décompose comme suit :

- 2 concessions trentenaires (terrain de 2 m)
- 5 concessions cinquantenaires (terrain de 2 m)
- 2 concessions cinquantenaires (terrain 3 m 75)
- 1 columbarium trentenaire
- 1 columbarium cinquantenaire

### 3- Chapitre 74 Dotations et participations

La subvention municipale représente 95 % des recettes réelles de fonctionnement et s'élèvent à 140 000 €. A cela s'y ajoute la subvention départementale pour l'instruction des dossiers RSA d'un montant de 3 575 €.

### 4- Produits exceptionnels

Il est constaté en produits exceptionnels un montant de 1591 €, correspondant aux recettes perçues des stages de citoyenneté (12 stages), et d'une régularisation d'écriture.

### 5- R002 – Reprise de l'excédent de fonctionnement

Enfin, les recettes tiennent compte de la reprise de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2021 correspondant à 18 208,58 €.

### III – La section d'investissement :

Le résultat de cette section d'investissement compte tenu de la reprise de l'excédent 2021 se solde par un excédent 14 931,19 €. Les dépenses d'investissement ont évolué de 20.03 %. Les recettes sont réduites de 4.12 % en raison de la baisse de l'excédent 2021 de 12.55 %.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT									
CHAP.	LIBELLE	CA 2020	CA 2021	BP 2022	CA 2022	ECART 2022/2021 (en C)	ECART 2022/2021 (en %)	ECART 2021/2020 (en %)	Taux de réalisation
20	Immobilisations incorporelles			3 000.00	1 188.00	1 188.00			39.60%
21	Immobilisations corporelles	1 514.40	3 832.80	16 188.00	3 412.39	-420.41	-10.97%	153.09%	21.08%
<b>TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>		<b>1 514.40</b>	<b>3 832.80</b>	<b>19 188.00</b>	<b>4 600.39</b>	<b>767.59</b>	<b>20.03%</b>	<b>153.09%</b>	<b>23.98%</b>
020	DEPENSES IMPREVUES			343.58					
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 514.40</b>	<b>3 832.80</b>	<b>19 531.58</b>	<b>4 600.39</b>	<b>767.59</b>	<b>20.03%</b>	<b>153.09%</b>	<b>23.55%</b>
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1 514.40</b>	<b>3 832.80</b>	<b>19 531.58</b>	<b>4 600.39</b>	<b>767.59</b>	<b>20.03%</b>	<b>153.09%</b>	<b>23.55%</b>
RECETTES D'INVESTISSEMENT									
CHAP.	LIBELLE	CA 2020	CA 2021	BP 2022	CA 2022	ECART 2022/2021 (en C)	ECART 2022/2021 (en %)	ECART 2021/2020 (en %)	Taux de réalisation
10	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	0.00	0.00	248.00	248.00	248.00			100.00%
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>248.00</b>	<b>248.00</b>	<b>248.00</b>			
040	Opération ordre transfert entre section	954.00	1 459.00	2 745.33	2 745.33	1 286.33	88.17%	52.94%	100.00%
001	REPRISE DE L'EXCEDENT D'INVESTISSEMENT	19 472.45	18 912.05	16 538.25	16 538.25	-2 373.80	-12.55%	-2.88%	100.00%
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>20 426.45</b>	<b>20 371.05</b>	<b>19 531.58</b>	<b>19 531.58</b>	<b>-839.47</b>	<b>-4.12%</b>	<b>-0.27%</b>	<b>100.00%</b>

#### A- Les dépenses

Elles se sont élevées à 4 600,39 € et se composent de l'acquisition de deux ordinateurs de bureau, d'un scanner et d'un vidéoprojecteur destinés aux agents de Maison France Service et pour le CCAS, la migration et installation du logiciel.

#### B- Les recettes

Elles sont constituées de l'amortissement des immobilisations (opération d'ordre), du fond de compensation de TVA pour 248 € et de l'excédent reporté de 2021 pour un montant de 16 538 €.

